

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

20 septembre 2019

Date d'affichage :

3 octobre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **26 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint

absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué

absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 21

OBJET : Ancienne Bibliothèque : Convention d'occupation précaire au profit de l'EFCAM

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 11 septembre 2019.

Afin de soutenir l'implantation de l'Ecole Française du Cinéma, de l'Audiovisuel et de la Musique (EFCAM) sur son territoire, la Commune de Riom a autorisé l'occupation de locaux vacants de l'ancienne école Jean Moulin Élémentaire, 6 rue Antoine Caux, par conventions précaires, et ceci jusqu'au 26 avril 2020, dans l'attente que les problématiques soulevées concernant les locaux précédemment acquis soient éclaircies.

A ce jour, il est confirmé que le projet d'implantation de l'EFCAM initialement prévu dans les locaux des anciennes Archives municipales est abandonné. Les évaluations techniques préliminaires concernant la capacité structurelle du bâtiment à accueillir l'ensemble des besoins de l'EFCAM pour le budget prévu ont été infirmées.

De nouvelles perspectives se font jour concernant le bâtiment désaffecté de l'ancienne Bibliothèque, restitué à la commune au 30 août 2019 par Riom Limagne et Volcans. D'après l'EFCAM, la surface et la structure sont en capacité d'accueillir les élèves tant pour les cours théoriques que pour les travaux pratiques.

Des modalités de cession sont à l'étude.

Dans l'attente, afin d'assurer la poursuite de l'étude de faisabilité de l'implantation de l'EFCAM dans ces locaux et l'étude de cession, il est proposé d'autoriser l'EFCAM à occuper les locaux pour construire son projet, à restitution du bâtiment par Riom Limagne et Volcans, par une convention qui préfigure les conditions de cession et permettre, au printemps 2020, une continuité d'activité.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention d'occupation du bâtiment sis 5 bis rue Croisier (ancienne bibliothèque), selon les modalités précisées ci-dessus et notamment les redevances,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.**

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL